



CAP locales de révision de l'évaluation notation



Nous sommes convoqué cette semaine pour siéger en CAPL de révision de notation des agents des catégories A, B et C.

Depuis plusieurs semaines les agents du département de l'Aisne, comme ceux du reste du territoire, sont mobilisés pour défendre leur statut, leur retraite, leurs emplois, leurs conditions de travail et le service public.

A travers les actions qu'ils mènent depuis plus de 3 semaines ils exigent clairement :

- Le retrait du projet de Révision Général des Politiques Publiques (fusion DGI/CP pour ce qui nous concerne),
- Le retrait du projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels,
- L'arrêt des suppressions d'emplois,
- Le maintien de l'intégralité des missions de service public,
- La préservation d'un service public de proximité avec le maintien de tous les sites,
- L'amélioration des conditions de travail,
- La revalorisation des régimes indemnitaires et des traitements avec revalorisation du point d'indice,
- Le droit à une retraite à taux plein à 60 ans et un retour à 37,5 années pour tous public comme privé.

A ce jour, force est de constater qu'aucune suite n'a été donnée aux revendications légitimes des agents.

Dans ces conditions, les représentants du personnel de la CAPL n° 1 (n° 2) (n° 3) ne siégeront pas cette semaine dans le cadre des CAPL de révision de notation.

Ils demandent au Président de cette CAP de transmettre cette motion au Ministre et au Directeur Général.